

MCours.com

PREMIÈRE PARTIE

LES FONDEMENTS DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

L'activité économique de l'entreprise la conduit à réunir différents moyens, pour produire des biens ou services, dont la vente doit permettre de couvrir les dépenses qu'il lui faut supporter, et de dégager un revenu, un résultat.

Les informations concernant ces moyens ainsi que les ressources qui ont permis de les obtenir, sont données par un document comptable, le bilan, que nous étudierons dans un premier chapitre.

L'enregistrement et le classement des opérations, le calcul détaillé du résultat relèvent d'un ensemble de mécanismes comptables, qui nous retiendront dans un deuxième chapitre.

Pour les mettre en œuvre et produire un certain nombre de documents comptables, les entreprises doivent adopter une organisation, dont nous exposerons, dans un troisième chapitre, quelques-unes des caractéristiques.

Nous présenterons enfin, dans un quatrième chapitre, les normes qui régissent cette technique de plus en plus codifiée qu'est la comptabilité.

Chapitre 1 : Le bilan

Le bilan est un document qui fait apparaître :

- les ressources dont a disposé l'entreprise à une certaine date et les emplois qu'elle en a fait ;*
- le résultat de son activité à cette même date, considérée comme la fin d'une période, l'exercice comptable.*

1. Le bilan et les emplois et ressources de l'entreprise

Après avoir précisé le contenu du bilan, on en décrira la présentation.

1.1. Le contenu du bilan

- a) Pour acquérir des moyens de production, qui constituent autant d'*emplois* de fonds, l'entreprise doit se procurer des *ressources* : certaines sont fournies par l'exploitant (l'entrepreneur individuel) ou les associés et sont normalement durablement à sa disposition ; d'autres ne le sont que pour un temps plus ou moins long (crédits accordés par les banquiers, les fournisseurs...) : elles constituent des dettes à long, moyen ou court terme.

L'ensemble de ces ressources est appelé *passif* ; il se décompose en *capitaux propres* (apports de l'entrepreneur individuel ou des associés) et *capitaux empruntés ou passif exigible* (dettes de l'entreprise envers les tiers).

Les emplois de ressources, dont l'ensemble est appelé *actif*, sont également de plusieurs sortes : les emplois permanents, c'est-à-dire portant sur les biens ou créances que l'entreprise est appelée à détenir durablement, constituent l'*actif immobilisé* ou *actif fixe* ; les emplois temporaires liés au cycle d'exploitation, qui correspondent à des biens ou créances ayant vocation à se renouveler rapidement, forment l'*actif circulant*.

Le bilan est un tableau qui, par convention, fait apparaître à gauche les emplois (actif), à droite les ressources (passif), qui s'équilibrent par définition :

Emplois	=	Ressources
Actif	=	Passif

- b) Si la conception moderne, d'inspiration *économique*, conduit ainsi à voir dans le bilan un tableau d'*emplois-ressources*, il faut considérer que simultanément, selon une conception ancienne, d'inspiration *juridique*, il offre une représentation du patrimoine de l'entreprise.

Celui-ci comprend :

- . d'un côté, l'ensemble des biens (droits réels) et des créances (droits personnels) détenus, que le vocabulaire courant désigne sous le terme d'*actif* ;
- . de l'autre, l'ensemble des dettes et obligations, d'ordinaire appelé le *passif*.

Pour évaluer le patrimoine, il faut déduire de l'actif le passif exigible c'est-à-dire les dettes. La différence est appelée *patrimoine net* ou *actif net* ou encore *situation nette*.

Le bilan décrit, à un instant du temps, la situation du patrimoine de l'entreprise : en ce sens, il est le *résumé de l'inventaire* (entendu comme liste complète et détaillée des avoirs et des dettes).

- c) Si, par suite d'une juxtaposition des conceptions juridique et économique, plutôt que d'une substitution de l'une à l'autre, le bilan donne des informations économiques sur les emplois et ressources de l'entreprise et, ce faisant, des informations juridiques sur la situation de son patrimoine, il se ressent de son origine patrimoniale ; c'est particulièrement net au niveau du vocabulaire : à propos du bilan comme du patrimoine, on parle d'actif et de passif, mais on ne donne pas tout à fait le même sens aux mots, ce qui ne va pas sans risque de confusion.

À l'actif du bilan, on porte les biens et créances constituant les avoirs de l'entreprise (partie active du patrimoine) mais on inscrit également des éléments qui, quoique correspondant à des emplois de fonds, n'ont néanmoins aucune valeur patrimoniale. Au passif du bilan, on range les dettes de l'entreprise (partie passive du patrimoine), mais aussi d'autres éléments et particulièrement la situation nette (c'est-à-dire les capitaux propres) : on donne ainsi au mot passif un sens très large, qui peut être justifié en observant que la situation nette représente, en quelque sorte, les « dettes » de l'entreprise, considérée comme une entité distincte de ses propriétaires, vis-à-vis de ceux-ci.

- d) Un exemple simple fournira une illustration.

Soit un exploitant individuel possédant à un moment donné :

- des terrains d'une valeur de	5 000 000
- des constructions d'une valeur de	14 000 000
- du matériel d'une valeur de	6 000 000
- des stocks de marchandises d'une valeur de	3 000 000
- une encaisse de	400 000
- des créances sur les clients de	6 000 000

Il a :

- des dettes envers son banquier de	10 000 000
- des dettes envers ses fournisseurs de	4 000 000

On observe que l'actif s'élève à 34 400 000 F, les dettes envers les tiers à 14 000 000 ; le montant des capitaux propres est égal à la différence, soit 20 400 000 F.

Actif (emplois)	Montants	Passif (ressources)	Montants
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Capitaux propres</i>	
Terrain	5 000 000	Capital	20 400 000
Bâtiments	14 000 000		
Matériel	6 000 000	<i>Dettes financières</i>	10 000 000
<i>Actif circulant</i>		Emprunt bancaire	
Marchandises (stocks)	3 000 000		
Clients (créances)	6 000 000	<i>Passif circulant</i>	
<i>Trésorerie-actif</i>		Fournisseurs	4 000 000
Caisse (encaisse)	400 000		
Total	34 400 000	Total	34 400 000

1.2. La présentation du bilan

Quelques critères régissent, dans ses grandes lignes, le classement des différents postes : l'importance accordée à chacun d'eux varie d'un pays à l'autre (et d'un plan comptable à l'autre).

1.2.1. Les critères économique et financier

Les critères retenus, qui se recoupent d'ailleurs partiellement, sont ceux de la destination économique des éléments d'une part, de la durée pendant laquelle ils sont appelés à séjourner dans l'entreprise ou à rester à sa disposition (critère financier), de l'autre : depuis une vingtaine d'années cependant, le second a perdu une bonne part de la prééminence qui lui a été longtemps reconnue¹.

Parmi les emplois (actif), on distingue :

- les actifs fixes ou actifs immobilisés ou immobilisations ;
- les actifs circulants, comprenant notamment :
 - . les stocks (valeurs d'exploitation),
 - . les créances (valeurs réalisables à court terme),
 - . les valeurs disponibles qui constituent la trésorerie-actif (titres de placement, liquidités).

Les immobilisations (immeubles, machines et matériels...) constituent les actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, sans lesquels elle ne pourrait fonctionner ; *a priori* elles ne sont pas achetées pour être revendues (c'est-à-dire transformées en liquidités) à brève échéance.

Les stocks (marchandises, matières premières...) sont en revanche achetés pour être revendus, soit en l'état soit après intégration au processus de fabrication, et sont donc appelés à se transformer rapidement en créances sur les clients puis en liquidités.

Les créances sont payables, c'est-à-dire transformables en liquidités, dans un délai n'excédant pas généralement quelques mois.

Les disponibilités (avoirs en banque, caisse) sont des actifs liquides, susceptibles d'être utilisés à tout moment par l'entreprise, pour les besoins de son activité.

1. Par exemple, alors que le Plan OCAM privilégiait le critère financier, le *Plan comptable* accorde beaucoup d'importance, particulièrement dans le classement des postes du passif, au critère de la destination économique (dit aussi critère fonctionnel) ; l'évolution est comparable du Plan comptable français de 1957 à celui de 1982 (cf. *infra*).

On constate que le classement des postes obéit aux critères économique et financier : il est clair en effet que les éléments sont présentés selon un critère de destination, c'est-à-dire selon la fonction qui est la leur dans l'activité économique. Mais on peut aussi considérer que le critère financier garde de l'importance, même s'il n'est plus absolu : l'architecture générale de l'actif correspond à un classement des éléments selon leur durée de séjour, par ordre de *liquidité croissante*, du haut en bas du bilan (les immobilisations apparaissant en premier, les avoirs disponibles en dernier). Dans le détail, il est vrai, des éléments dont les échéances sont différentes peuvent être regroupés sous une même rubrique : celle de « prêts » (immobilisations financières), par exemple ; dans cette hypothèse toutefois, des informations concernant les termes (les échéances) sont à fournir de façon « extra-comptable » (dans l'état annexé).

Parmi les ressources (passif), on distingue :

- les capitaux propres ;
- les dettes financières.

Les capitaux propres (situation nette) comprennent les ressources apportées à l'entreprise ou laissées à sa disposition (bénéfices réinvestis) par ses propriétaires (ou associés) ; il est *a priori* vraisemblable, du moins pour la plus grande partie d'entre elles², que leur restitution ne sera pas exigée aussi longtemps que se poursuivra l'exploitation.

Les dettes financières sont consécutives à l'obtention, moyennant versement d'une rémunération (intérêt), d'emprunts remboursables à terme qui participent, concurremment avec les capitaux propres, à la couverture des besoins de financement durable de l'entreprise.

Les dettes d'exploitation sont, comme leur nom l'indique, liées au cycle d'activité (dettes envers les fournisseurs, le personnel, les organismes sociaux, l'administration fiscale...); elles représentent des ressources apparemment gratuites pour l'entreprise (en ce sens que celle-ci n'a pas à acquitter un intérêt).

Le critère financier, en vertu duquel les éléments du passif seraient à classer, selon la durée de leur mise à disposition de l'entreprise, par ordre d'*exigibilité croissante*, du haut en bas du bilan (les capitaux propres venant en premier, les dettes à court terme en dernier), n'a pas perdu toute pertinence : au moins dans leurs grandes masses, les capitaux propres (capital social, réserve légale...) ont vocation à demeurer plus longtemps dans l'entreprise que les dettes financières et *a fortiori* les dettes d'exploitation. Il reste que la présentation actuelle diffère sensiblement de celle en usage dans le passé. Le plan OCAM aussi bien que le plan comptable français de 1957 accordaient au critère de la durée une importance quasi exclusive : classant les ressources selon leur terme, leur échéance, ils distinguaient les *capitaux permanents* (ou capitaux à long et moyen terme) des dettes à court terme, et parmi les premiers, les capitaux propres des dettes à long et moyen terme. Présentement, des éléments hétérogènes au regard du temps peuvent être regroupés sous une même rubrique : dans la catégorie des dettes financières figurent les emprunts à long terme mais aussi les concours bancaires à court terme. L'innovation est cependant moins radicale qu'il n'y paraît : obligation est faite aux entreprises de distinguer de façon « extra-comptable » (informations à donner dans l'état annexé) les dettes en fonction de leur échéance.

2. Plus précisément, pour celles qui n'ont pas leur origine dans les récents bénéfices de l'entreprise.

Si le critère financier n'a plus la prééminence d'antan, l'information relative au caractère plus ou moins durable des emplois et des ressources reste importante, car sans elle il serait difficile de juger de la situation financière d'une entreprise, et en particulier d'apprécier dans quelle mesure est respectée une règle traditionnelle de « bonne gestion » : ne pas financer des éléments d'actif appelés à séjourner longtemps dans l'entreprise avec des ressources temporaires, par exemple des immobilisations à l'aide de crédits à court terme, dont le renouvellement indéfini n'est pas nécessairement acquis.

En application des critères économique et financier, le bilan se présente schématiquement ainsi :

Actif	Passif
Immobilisations	Capitaux propres
Stocks	Dettes financières
Créances	Dettes d'exploitation
Disponibilités	

1.2.2. Les autres critères de classement

Ils complètent le critère précédent.

- Le *critère juridique*, recoupant les critères économique et financier, conduit lui aussi à distinguer les capitaux propres des capitaux empruntés. En fonction du critère juridique, une distinction doit également être établie :
 - . entre les différentes dettes (et créances), qui ne sont pas notamment assorties des mêmes garanties ;
 - . entre les diverses catégories de capitaux propres (apports des propriétaires ou associés, à savoir capital proprement dit, bénéfices conservés dans l'entreprise c'est-à-dire réserves...), sur lesquelles les mêmes droits ne sont pas nécessairement exercés.
- Le *critère physique* permet de classer les éléments en fonction de leur nature :
 - . parmi les immobilisations : les terrains, constructions, machines...
 - . parmi les stocks : les marchandises, matières, fournitures...

1.2.3. Le classement retenu par le Plan comptable

Les différents critères (économique, financier, juridique, physique) se combinent pour aboutir au classement final, dont le bilan-type, présenté en troisième partie, fournira le détail et dont on donnera ici les principales rubriques.

1) A l'actif les éléments apparaissent de haut en bas dans l'ordre ci-après³ :

- 1 - charges immobilisées (frais d'établissement et charges à répartir, primes de remboursement des obligations) ;
- 2 - immobilisations incorporelles (frais de recherche et développement, fonds commercial, investissements de création...) ;
- 3 - immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, matériels...) ;
- 4 - avances et acomptes versés sur immobilisations ;

3. Le contenu des rubriques sera défini en deuxième partie.

- 5 - immobilisations financières (titres de participation...);
- 6 - stocks;
- 7 - créances et emplois assimilés (clients, effets de commerces...);
- 8 - trésorerie-actif (titres de placement, banque, caisse...).

2) *Au passif, le classement (de haut en bas) est le suivant⁴:*

- 1 - capital;
- 2 - primes et réserves (primes d'apport, écarts de réévaluation, réserves indisponibles, réserves libres, report à nouveau);
- 3 - résultat net de l'exercice;
- 4 - autres capitaux propres (subventions d'investissement, provisions réglementées);
- 5- dettes financières et ressources assimilées (emprunts, dettes de crédit-bail et contrats assimilés, dettes financières diverses, provisions financières pour risques et charges);
- 6- passif circulant (dettes circulantes et ressources assimilées hors activités ordinaires (HAO), avances et acomptes versés par les clients, fournisseurs d'exploitation, dettes fiscales, dettes sociales, autres dettes, risques provisionnés);
- 7- trésorerie-passif (crédits d'escompte, crédits de trésorerie, découverts).

2. Le bilan et le résultat de l'entreprise

Le bilan fait apparaître non seulement les ressources mises à la disposition de l'entreprise mais aussi celles que son activité a permis de créer ou dont, à l'inverse, elle a entraîné la disparition: il rend compte de toutes les opérations, qu'elles aient ou non une influence sur le résultat.

2.1. Le bilan et les opérations sans influence sur le résultat

Ces opérations conduisent à une modification de la structure des emplois ou des ressources ou encore à une modification équivalente des emplois et des ressources.

Exemple:

- a) *Un commerçant fonde une entreprise à laquelle il apporte 15 000 000 F, qu'il dépose en banque, et un immeuble évalué à 10 000 000 F.*

Le bilan de départ se présente comme suit:

Bilan n°1

Actif		Passif	
Bâtiment	10 000 000	Capitaux propres	25 000 000
Banque	15 000 000		
Total	25 000 000	Total	25 000 000

4. Le contenu des rubriques sera défini en deuxième partie.

b) *Le commerçant achète :*

- 2 000 000 F de marchandises à crédit ;
- 1 000 000 F de marchandises au comptant, qu'il règle par chèque bancaire.

Bilan n°2

Actif		Passif	
Bâtiment	10 000 000	Capitaux propres	25 000 000
Marchandises ⁵	3 000 000	Fournisseurs	2 000 000
Banque	14 000 000		
Total	27 000 000	Total	27 000 000

c) *Le commerçant :*

- prélève en banque 300 000 F pour alimenter la caisse ;
- achète pour 650 000 F un véhicule qu'il paie par chèque bancaire ;
- verse, par chèque bancaire, un acompte de 500 000 F à son fournisseur.

Bilan n°3

Actif		Passif	
Bâtiment	10 000 000	Capitaux propres	25 000 000
Matériel de transport	650 000	Fournisseurs	1 500 000
Marchandises	3 000 000		
Banque	12 550 000		
Caisse	300 000		
Total	26 500 000	Total	26 500 000

2.2. Le bilan et opérations ayant une incidence sur le résultat

Si les opérations du type précédent sont fréquentes dans la vie de l'entreprise, elles ne constituent, en quelque sorte, que l'accessoire de son activité : son but, en livrant à ses clients des biens et services, dont la production a nécessité qu'elle consomme d'autres biens et services, est de dégager un solde, un résultat. Ce résultat, le bilan le fait aussi apparaître.

Exemple (suite) :

d) *Le commerçant vend à crédit à un client pour 1 900 000 F un lot de marchandises ayant coûté 1 200 000 F.*

À l'actif, un poste « Clients » apparaît et la valeur des marchandises est ramenée à 1 800 000 F ; au passif, pour équilibrer le bilan, les capitaux propres sont portés à 25 700 000 F.

5. Dans la pratique courante, les achats ne seraient pas immédiatement enregistrés dans ce poste.

Bilan n°4

Actif		Passif	
Bâtiment	10 000 000	Capitaux propres	25 700 000
Matériel de transport	650 000	Fournisseurs	1 500 000
Marchandises	1 800 000		
Clients	1 900 000		
Banque	12 550 000		
Caisse	300 000		
Total	27 200 000	Total	27 200 000

Le bénéfice (700 000 F) vient augmenter les ressources propres de l'entreprise.

e) Si les mêmes marchandises avaient été vendues à perte pour 1 000 000 F, le bilan se serait présenté comme suit :

Bilan n°5

Actif		Passif	
Bâtiment	10 000 000	Capitaux propres	24 800 000
Matériel de transport	650 000	Fournisseurs	1 500 000
Marchandises	1 800 000		
Clients	1 000 000		
Banque	12 550 000		
Caisse	300 000		
Total	26 300 000	Total	26 300 000

NB: Les pertes (200 000 F) viennent diminuer les capitaux propres.

f) Dans les faits toutefois, on préfère nettement distinguer la situation nette de début de période, du résultat consécutif à l'activité. Celle-ci demeurant inchangée, on équilibre le bilan en faisant apparaître parmi les ressources, au passif, un poste « Résultat » :

- en addition s'il s'agit d'un bénéfice (les ressources augmentent) ;
- en négatif, s'il s'agit d'une perte (les ressources diminuent)⁶.

Les bilans se présentent donc comme suit :

Bilan n°4 bis

Actif		Passif	
Bâtiment	10 000 000	Capitaux propres	25 000 000
Matériel de transport	650 000	Résultats	700 000
Marchandises	1 800 000	Fournisseurs	1 500 000
Clients	1 900 000		
Banque	12 550 000		
Caisse	300 000		
Total	27 200 000	Total	27 200 000

6. La perte (considérée comme un emploi d'un type, il est vrai, un peu particulier...), pourrait être aussi portée à l'actif, mais ce n'est plus la solution généralement retenue, et à cet égard le Plan comptable ne fait pas exception.

Bilan n°5 bis

Actif		Passif	
Bâtiment	10 000 000	Capitaux propres	25 000 000
Matériel de transport	650 000	Résultats	- 200 000
Marchandises	1 800 000	Fournisseurs	1 500 000
Clients	1 000 000		
Banque	12 550 000		
Caisse	300 000		
Total	26 300 000	Total	26 300 000

*

* *

Le bilan apporte bien ainsi une double information :

- il décrit les emplois-ressources de l'entreprise et sa situation patrimoniale ;
- il indique la variation de la situation nette au cours de la période, c'est-à-dire le résultat, offrant ainsi une synthèse des informations concernant l'entreprise.

Dans les faits, et parce qu'il serait lourd d'établir un bilan après chacune des opérations qu'elle effectue, il ne se situe pas au début de la séquence comptable, mais en constitue un des aboutissements. Au commencement, lors de la saisie des informations, sont les comptes, dont la tenue obéit à certains mécanismes.

